

La fête des voisins est de retour !

La Fête des Voisins fête ses 25 ans ! Plus que jamais, elle est l'occasion de chaleureuses retrouvailles et de moments de convivialité entre voisins, elle aura lieu cette année le vendredi 23 mai 2025.



Si vous souhaitez l'organiser dans votre quartier, la ville de Carrières-sur-Seine vous aide en vous proposant le prêt de tables et de chaises pour l'évènement (à venir récupérer au Centre Technique Municipal, 22 rue des Cailles).

Il vous faudra toutefois, au préalable, obtenir l'accord de la Préfecture en remplissant et en lui envoyant le formulaire de déclaration des Manifestations et rassemblements sur la voie publique via
<https://www.yvelines.gouv.fr/Demarches-administratives/Les-manifestations-ou-rassemblements-sur-la-voie-publique>

Les demandes ne seront prises en compte qu'à partir du moment où nous serons en possession du récépissé de dépôt délivré par la sous-préfecture.

Nous rappelons que la déclaration d'une manifestation en sous-préfecture ne vaut pas accord définitif : elle constitue une étape administrative obligatoire, mais ne garantit pas l'autorisation finale de l'événement.

Souhaitant que l'organisation de cette manifestation soit plus respectueuse de l'environnement, vous pouvez récupérer le kit de communication 100% numérique (téléchargement de l'affiche et des tracts) via ce lien : [La Fête des voisins \(lafetedesvoisins.fr\)](http://La Fête des voisins (lafetedesvoisins.fr))

Liens utiles

[Démarques administratives_Préfecture](#)